ÉVÈNEMENT [Transformer en *Acte : compte rendu détaillé*] Passé

Appel à manifestation d'intérêt sur des actions d'éducation et de promotion en santé-environnement

Santé-Environnement

Dans le cadre du 3ème Plan Régional Santé Environnement (PRSE 3), l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes pilote la stratégie régionale Education et promotion Santé-Environnement (ESE), aux côtés de la DREAL. Le pôle ESE, co-animé par le GRAINE et l'IREPS, est financé depuis 2016 pour animer et coordonner la mise en œuvre régionale de la stratégie ESE.

Des binômes de référents départementaux, professionnels de promotion de la santé et d'éducation à l'environnement, ont été formés pour soutenir le développement de dynamiques départementales en ESE dans toute la région.

Un site internet de ressources pour l'éducation et la promotion en santé-environnement a été élaboré.

C'est dans ce contexte que l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes lance le présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) auprès des collectivités territoriales de la région, pour instaurer avec elles des partenariats propices à la mise en œuvre d'actions d'éducation et de promotion en santé environnement.

Les collectivités territoriales représentent un acteur incontournable de la santé des citoyens car elles agissent au quotidien sur leur cadre de vie. Elles peuvent ainsi contribuer au développement d'un environnement favorable à la santé, que ce soit au sein des établissements scolaires ou médico-sociaux, des structures d'accueil, des infrastructures locales et plus largement au bénéfice de l'ensemble des habitants et des acteurs de leur territoire. L'éducation et la promotion de la santé-environnement est l'un des leviers de cette capacité d'action.

Dans un premier temps, les collectivités sont invitées, **pour le 13 mars 2022**, à faire part de leur souhait de mener des actions et à les décrire succinctement (les actions retenues feront dans un second temps l'objet d'un cofinancement de l'ARS). A cette fin, des **échanges préalables avec la délégation départementale de l'ARS** pourront avoir lieu. Les binômes de référents départementaux ESE pourront apporter un appui aux réflexions.

Les collectivités rempliront un formulaire de

Mise à jour de cette page :
12/03/2022

Type d'évènement
Appel à projets

Date
du lundi 17 janvier 2022 au samedi 12 mars 2022

Publics :
Professionnels
Élus

Lien externe
Télécharger le cahier des charges de l'AMI 2022

Personne contact

Pour toute question relative à Démarches simplifiées :
ars-ara-sante-environnement@ars.sante.fr

Organisateur

- **Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**
 69003 LYON

candidature sur la plateforme *Démarches-simplifiées.fr*

Date limite de dépôt des candidatures : **13 mars 2022 à minuit.**